

Province de Québec
Municipalité de Saint-Noël
7 octobre 2024

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Noël, tenue le 7 octobre 2024, à 19 h 00, au lieu ordinaire des séances et à laquelle étaient présents le maire, M. Gilbert Marquis et les conseillères et conseillers suivants :

MME Marie-Pier Leblanc
Johanne Gagné

MM. Hugues Ouellet
Guy Gendron
Gaétan Landry

Est aussi présente Mme Manon Caron, directrice générale et greffière trésorière.

ORDRE DU JOUR

107-2024

Il est proposé par, appuyé par Mme Marie-Pier Leblanc appuyé par M. Hugues Ouellet et résolu unanimement :

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté et de laisser l'item varia ouvert.

PROCÈS-VERBAL

108-2024

Il est proposé par M. Guy Gendron, appuyé par Mme Johanne Gagné et résolu unanimement :

D'adopter les procès-verbaux du 3 et 10 septembre 2024, tel que présenté :

LES COMPTES À PAYER

109-2024

Il est proposé par M. Hugues Ouellet, appuyé par Mme Johanne Gagné et résolu unanimement :

D'approuver la liste des comptes à payer au 7 octobre 2024, pour un montant de vingt-cinq-deux-cent-vingt-six et quarante-neuf (25 226.49\$). La liste des comptes non-inclus dans le tableau au montant deux-mille-deux-cent-quatre-vingt-seize et trente-quatre (2 296.34 \$). La liste des comptes payés d'avance au montant de trente-sept-mille-quatre-cent-quatre-vingt-sept et cinquante-et un (37 487.51\$) incluant un montant de six-mille-deux et trente-cinq (6 002.35\$) de salaire brut en administration.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Manon Caron, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

DÉPÔT DES FORMULAIRE DE DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIARES DES MEMBRES DU CONSEIL SOIT :

Gilbert Marquis, maire
Marie-Pier Leblanc, poste 1
Johanne Gagné, poste 2
Hugues Ouellet, poste 4

Guy Gendron, poste 5
Gaétan Landry, poste 6

APPUI MUNICIPALITÉ DE STE-FLORENCE

110-2024

Il résolu unanimement :

D'appuyer la municipalité de Ste-Florence dans leurs démarches auprès de Postes Canada pour conserver leur bureau de poste, qui est un service essentiel à la population.

MANDAT À LA MRC DE LA MATAPÉDIA – APPELS D'OFFRES REGROUPÉS POUR DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA VOIRIE.

111-2024

Considérant que la municipalité de St-Noël doit effectuer des travaux d'entretien sur son réseau routier;

Considérant que la procédure d'appels d'offres regroupés permet d'obtenir de meilleurs prix, des meilleures dates de réalisation et de faciliter la coordination des travaux;

Considérant que la municipalité de St-Noël désire être incluse dans l'appel ou les appels d'offres regroupés des travaux suivants :

✓ Lignage (route du Lac Malcom

Considérant qu' à la suite de l'ouverture des soumissions, la municipalité de St-Noël ne pourra pas se retirer de l'appel ou des appels d'offres sous prétexte que le prix soumis par le plus bas soumissionnaire n'est pas avantageux pour elle;

Considérant qu' à la suite de l'ouverture des soumissions, la municipalité de St-Noël pourra se retirer de l'appel ou des appels d'offres si le prix soumis par le soumissionnaire dépasse de 15 % l'estimation du coût de ses travaux.

Considérant que l'employé municipal des travaux publics de la municipalité assurera la surveillance des travaux;

En conséquence, il est proposé par M. Guy Gendron, appuyé par M. Hugues Ouellet résolu unanimement :

1. **d**e mandater le Service de génie municipal afin qu'il prépare le devis d'appels d'offres regroupés concernant les travaux d'entretien de la voirie;
2. **d**'autoriser le lancement des appels d'offres regroupés;
3. **d**'autoriser le service de génie municipal de la MRC de La Matapédia à effectuer la coordination des travaux d'entretien.

VAL D'IRÈNE-JOURNÉES MUNICIPALES SAISON 2024-2025

112-2024

Il est résolu unanimement d'accepter l'offre de la Station de Ski de Val D'Irène pour offrir une journée municipales à nos citoyens pour un coût maximum de 696.50 \$ peu importe le nombre de participants pour une journée complète. Une preuve de résidence sera demandée et la date de la journée sera déterminée au début de l'année 2025.

ASPHALTE MP

113-2024

Il est proposé par Mme Johanne Gagné, appuyé par M. Hugues Ouellet et résolu unanimement :

D'accepter la soumission d'Asphaltage MP pour la réfection de deux (2) plaques d'asphalte aux endroits suivants :

. rue St-François et rue de La Gare

Au coût de 2 000.00\$ plus les taxes applicables incluant les travaux et l'asphalte chaude.

PARC ÉOLIEN CANTON MCNIDER-PROTOCOLE D'ACCORD
CONVENTION DE PERMISSION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
114-2024

Il est proposé par Mme Johanne Gagné, appuyé par M. Gaétan Landry et résolu unanimement de :

1. accepter les modalités du protocole d'accord de la convention de permission d'occupation du domaine public
2. autoriser le maire M. Gilbert Marquis et Manon Caron, directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité de St-Noël ce protocole d'entente.

PERMISSION D'OCCUPATION-MTQ
115-2024

Il est proposé par M. Guy Gendron appuyé par M. Hugues Ouellet et résolu unanimement :

- D'accepter les termes de cette permission d'occupation du domaine public
- . D'autoriser Manon Caron, directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité la permission d'occupation du domaine public.
- . De confirmer que les lots # 6 288 79 et # 4 696 027 appartiennent à la municipalité de St-Noël et font partis du domaine public.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
102-2024

Il est proposé par M. Guy Gendron et résolu unanimement :

De lever la séance à 21 h 10.

Gilbert Marquis
Maire

Manon Caron
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Gilbert Marquis, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

M. Gilbert Marquis, maire